



Sète agglomération méditerranée présente un maillage de villes et de villages ayant su conserver leur trame urbaine historique. Ce patrimoine renforce les qualités paysagères de ce territoire bénéficiant d'un cadre de vie exceptionnel. Véritable éco-territoire au cœur de l'Arc méditerranéen, placé entre la terre (garrigues et vignes) et l'eau (la mer et les étangs), SAM possède un patrimoine naturel exceptionnel qui a favorisé le développement économique du territoire (pêche, conchyliculture, thermalisme, tourisme, muscat....) et culturel (patrimoine historique, festivals, joutes languedociennes, Sète Berceau de G. Brassens et de Paul Valéry....).

Dans ce paysage, la politique de l'habitat constitue un enjeu structurant du développement du territoire.

Agglomération dynamique et innovante, SAM recrute :

GESTIONNAIRE DE L'ESPACE NATUREL AGENT GARDE DU LITTORAL COMMISSIONNE

Contexte

- Catégorie : C
- Filière technique
- Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Agent titulaire, lauréat de concours ou à défaut non titulaire
- Vacance de poste. À pourvoir dès que possible.

Pour les candidats non fonctionnaires le motif du recrutement éventuel sera basé sur l'article L 332-8 alinéa 2 du Code de la Fonction Publique (Besoins des services ou nature des fonctions et impossibilité de recrutement d'un fonctionnaire).

Missions :

L'équipe zones humides et littoral de la direction espaces naturels et agricoles gère près de 6 000 hectares de zones humides et milieux lagunaires dont la moitié sont propriété du conservatoire du littoral. Sites naturels protégés à fort enjeux écologiques, ils nécessitent une attention et une présence importante tout au long de l'année pour diverses missions de gestion, d'accueil du public, de suivi et de surveillance.

Sous la responsabilité du chef de projet zones humides et lagunes, l'agent garde du littoral interviendra sur l'ensemble des sites gérés par la direction sur le territoire de Sète agglomération méditerranée. Il interviendra plus spécifiquement sur les sites du nord bassin de Thau : Prés du Soupié, Prés du Baugé (Marseillan), Conque (Mèze) et Crique de l'Angle (Balaruc le Vieux).

L'agent garde assurera la gestion courante des sites, la surveillance et la mise en œuvre et le suivi des actions des plans de gestion des sites, encadré par le chef d'équipe.

MISSION 1 : GESTION OPERATIONNELLE ET ENTRETIEN DES SITES

En collaboration avec l'ensemble de l'équipe, il participe à la définition du programme annuel d'actions, d'entretien et de suivi opérationnel, assure la mise en œuvre et le reporting, contribue à l'évaluation et la mise des plans de gestion, encadre les chantiers et travaux sous traités, participe aux comités technique, de pilotage et de gestion des sites et/ou études en cours.

Dans la cadre de l'exécution en régie de travaux, il sera ponctuellement appuyé par l'équipe des agents forestiers.

- Met en œuvre les programmes de travaux :

Procède à des consultations simplifiées d'entreprises : rédaction des cahiers des charges, analyse des offres, déclenche les bons de commandes, contrôle les factures

Assure le suivi et l'encadrement des travaux en appui au chef de projet zones humides et lagunes : contrôle de la conformité au cadre des charges et les délais, participe aux réunions de chantier et diffuse les compte-rendus complets, procède aux opérations de réception des travaux.

- Prend en charge la gestion hydraulique des sites : relève les niveaux d'eau et gère les martellières en fonction des protocoles définis aux plans de gestion, des besoins et des usages, met à jour les bases de données.
- Définit et met en œuvre les travaux d'entretien et de restauration des équipements et des aménagements des sites.
- Entretien la signalétique d'information et de balisage (panneaux, poteaux, bornes...), les équipements de mise en défens des milieux et des sites (ganivelles, platelages, barrières...).
- Veille à l'entretien des milieux et habitats naturels et procède aux travaux nécessaires (débroussaillage, élagage...) et veille à la propreté des sites et parkings.
- Signale les dégradations aux bâtiments et les traduit en intervention ou travaux de maintenance.
- Assure la gestion des stocks de matériaux nécessaire à l'entretien et la gestion et sites et procède aux demandes de commande pour leur renouvellement.
- Garantit l'entretien du matériel (tronçonneuses, débroussailleuses, sécateurs, vélos...) et un stock minimum de pièces pour les réparations. Vérifie régulièrement l'état du véhicule qui lui est affecté et s'assure de son nettoyage et entretien de base.

MISSION 2 : SURVEILLANCE – POLICE DE LA NATURE

L'agent recruté devra soit :

- être déjà assermenté au titre du code de l'environnement,
- être apte à le devenir et à suivre les formations nécessaires*

** il est précisé que les formations de garde du littoral, d'une durée de 4 semaines à raison de 2 sessions de 2 semaines, sont intégralement prises en charge par le Conservatoire du littoral.*

Il assure la surveillance et fait respecter la réglementation sur les sites disposant d'un arrêté municipal ou préfectoral et exerce les fonctions d'officier de police judiciaire.

- Effectue des tournées régulières sur le site. Les missions de police sont amenées à être réalisées hors heures ouvrées et le weekend. Les heures de travail sont soit récupérées soit payées.
- Informe, sensibilise les usagers et les associations d'usagers (chasse, pêche, ...) aux contraintes du site et fait appliquer les conventions d'usages et d'occupation.
- Exerce le pouvoir de police de la nature au titre de garde du littoral commissionné : constate les infractions, rédige les procès-verbaux, les transmet au Procureur de la République, participe aux opérations de police conjointes.
- Relaye l'information auprès des forces de l'ordre, régule les conflits et dysfonctionnements, contacte les polices municipales, gendarmeries, autres gardes.
- Réalise les formations complémentaires à l'assermentation et les formations de remise à niveau le cas échéant.

MISSION 3 : SUIVI SCIENTIFIQUE DU SITE

- Mets en œuvre les suivis scientifiques et naturalistes : paramètres physico-chimiques de l'eau, suivi des oiseaux hivernants et nicheurs, mise en application des protocoles Tortue caouane, suivis de milieux et d'espèces...
- Réalise les suivis de fréquentation et le relevé des éco-compteurs sur les sites,
- Participe aux autres suivis en collaboration avec le co-gestionnaires, partenaires divers, scientifiques....
- Participe aux réunions de suivi des autres programmes naturalistes en cours sur le territoire.

MISSION 4 : SUIVI ADMINISTRATIF

- Participation à la définition des programmes d'action annuels et des besoins budgétaires
- Participe à la rédaction des bilans d'activités
- Participe à la préparation et à l'animation des comités annuels de gestion des sites, aux comités techniques et/ou de pilotage des projets et à toute autre réunion relative à la gestion des sites (comités agricoles, cynégétiques, pêche, fréquentation...).

MISSION 5 : ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC

- Accueille, informe et sensibilise le public à la protection des habitats, de la faune et de la flore.
- Ponctuellement, prend en charge des animations de découvertes de la nature auprès des scolaires, des visites guidées thématiques pour des publics adultes.

MISSIONS OCCASIONNELLES

- Exerce des missions occasionnelles diverses en fonction des besoins, impératifs, urgences du service. Il peut être amené à intervenir sur les autres sites en fonction des besoins (notamment pour les remplacements de congés).
- Peut être amené à prendre en charge des stagiaires.

PROFIL

CONNAISSANCES (SAVOIR)

- Formation de niveau bac+2, idéalement BTS gestion et protection de la nature, CAP tournés vers la nature ou l'environnement (CAP agent de la qualité de l'eau, CAP agricole forestier...), BAC pro spécifiques (BAC pro aménagements paysagers, BAC pro gestion des milieux naturels et de la faune...), BTSa (gestion et Protection de la nature, Gestion et maîtrise de l'eau...)
- Garde commissionné ou apte à le devenir (le dispositif de commissionnement est sous la responsabilité du Conservatoire du Littoral qui en assure le financement; il consiste en une formation de 3 semaines et est sanctionné par des épreuves écrites).
- Connaissances naturalistes (faune, flore) et du fonctionnement des écosystèmes ;
- Connaissance de la réglementation relative à la police de la nature et du littoral ;
- Connaissance du fonctionnement hydraulique d'une zone humide souhaitée;
- Connaissance de la réglementation hygiène et sécurité.

QUALITES - APTITUDES

- Passionné de nature et apte à transmettre sa passion,
- Excellentes qualités relationnelles (écoute, patience, diplomatie, pédagogie), il est l'ambassadeur du Conservatoire du Littoral et de Sète agglomération méditerranéenne auprès des visiteurs,
- Maîtrise de soi, courtoisie et fermeté (interpellation des contrevenants),
- Autonome tout en ayant le sens du collectif,
- Sens de l'observation, force de proposition et réactif,
- Disponible (interventions possibles le week-end, tôt le matin et en soirée),
- Résistance physique (travail en extérieur).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES - CONDITIONS D'EXERCICE ET SUJETIONS

- Travail à temps complet
- Lieu de travail : Territoire Sète agglomération méditerranéenne
- Déplacements sur les espaces naturels

Conditions d'accueil :

Régime indemnitaire, adhésion au CNAS, titre-restaurant, Indemnité kilométrique forfaitaire pour les trajets domicile/travail en vélo, participation employeur à la mutuelle/ prévoyance, prise en charge à 100 % les abonnements de transport en commun pour les trajets domicile/travail.

Modalités de candidature :

Merci de déposer en ligne votre candidature, comportant lettre de motivation, CV et diplômes, avant le **07/10/2024** sous la référence « **GESTIONNAIRE DE L'ESPACE NATUREL AGENT GARDE DU LITTORAL COMMISSIONNE** » sur la page : <https://www.agglomeration-sete.fr/formulaire-recrutement-sete-agglomeration/>